



Bon de commande mal redige et précisions

Par Visiteur

Bonjour, j'ai souscrit un bon de commande au mois de decembre 2010 pour de la publicite en ayant paye la somme demande sur ce bon de commande. Maintenant ont me demande une somme enorme m'indiquant que la precedante somme etait un acompte ce qui n'est pas stipule aussi que j'ai aucun droit de retractation comme stipule ds les CGV. Que puis je faire car a aucun moment je n'ai souhaite m'engage sur une autre somme que ce qu'il ma ete indiquee

merci par avance

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Est ce que le premier bon de commande explicité que la somme versée n'était qu'un acompte?
Est ce que le nouveau bon de commande mentionne le versement d'un acompte antérieur?

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir,le document stipule un bon de commande avec la TVA detaille. Et seul dans les CGV apparait que cela fait office d'acompte mais quand le commercial ma proposer cette pub, a aucun moment ce monsieur ne m'a parle d'acompte et d'autre somme a verser. Auriez vous une boite de reception pour vous envoyer le bon de commande.

Merci bonne soiree

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je crains fort que du fait qu'il soit indiqué dans les CGV du contrat que vous avez signé que la somme versée est un acompte, vous êtes lié par ce contrat.

Vous pouvez me l'envoyer sur ma boite mail personnelle.

Cordialement